

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2494

8 octobre 2013

SOMMAIRE

ABN AMRO Converging Europe Investments, S.C.A., Sicar	119712	G.I.T.E.	119674
A.I. Asesoría de Inversiones S.A.	119676	GoldVue Investment S.A.	119667
Arom S.à r.l.	119670	Herald Blanc Mesnil S.à r.l.	119667
Artifex S.A.	119670	Herald Bramsche S.à r.l.	119667
Asic S.A.	119670	Herald Bramsche S.à r.l.	119666
BRE/Hospitality Europe S.à r.l.	119669	Kal Tire Luxembourg Sàrl	119707
BR Investissements	119669	Marmarapark S.à r.l.	119705
Dinamika	119674	Monteferro International S.A.	119703
Dinamika	119673	Northern Coast S.A.	119668
Dodol S.A.	119671	NW DP Investment S.à r.l.	119668
Dropal S.A.	119671	NW Europe Holdings S.à r.l.	119668
Edene Lux Invest S.A.	119674	One Brindleyplace Lux S.à r.l.	119677
Elle-Effe S.A.	119673	Organik Luxembourg S.A.	119667
Elle-Effe S.A.	119671	Osez.lu	119668
Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l.	119671	Paradocs Bis S.à r.l.	119676
EM-Jot S.à r.l. SPF	119673	Paser Participations S.A.	119669
Emtronix Sàrl	119673	Pentair Brazil Holding S.à r.l.	119676
Epajona S.à r.l.	119670	Pentair Global S.à r.l.	119668
Epicerie Dos Santos S.à r.l.	119674	PepsiCo Group	119676
Epic (Premier) S.A.	119672	PFCEE Soparfi B S.à r.l.	119675
Esseventuno S.A.	119672	PFCEE Soparfi C S.à r.l.	119677
Euroheart Investments S.à r.l.	119674	Pfizer Enterprises S.à r.l.	119676
European Special Opportunities Credit Co S.à r.l.	119672	Plaza Holdings (Europe) S.à r.l.	119705
European W2W Participations S.à r.l. ..	119672	PRB Luxembourg International S.à r.l. ..	119669
First 24	119666	Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	119691
Flirty Fitness, S.à r.l.	119672	Project WBS Luxembourg S.à r.l.	119669
Fonfort	119666	Restaurant Le PHENIX Sàrl	119675
Food Service Group S.A.	119666	SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l.	119712
FR Plasco Holdings Sàrl	119666	S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	119709
Genzyme International Holdings Limited ..	119675	Waco Projektmanagement A.G.	119675

Fonfort, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 145.640.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117302/10.

(130142296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

First 24, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7452 Lintgen, 26, rue Kasselt.
R.C.S. Luxembourg B 29.043.

Les comptes annuels au 29 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117300/10.

(130142943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Food Service Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013117303/10.

(130142709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

FR Plasco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013117309/12.

(130142462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Herald Bramsche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.894.

Ce document remplace celui annexé au dépôt L130142488 fait le 14/08/2013.

Les statuts coordonnés au 30 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013117344/12.

(130142609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Herald Blanc Mesnil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 162.354.

Les statuts coordonnés au 30 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013117342/11.

(130142587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Herald Bramsche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.894.

Les statuts coordonnés au 30 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013117343/11.

(130142488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

GoldVue Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 156.480.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 août 2013

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme
GoldVue Investment S.A.

Référence de publication: 2013117320/14.

(130142755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Organik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 95.145.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 juillet 2013

1. Monsieur Georges SCHEUER a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Madame Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, a été renommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ORGANIK LUXEMBOURG S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117505/18.

(130142544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

NW DP Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.474.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013117493/12.

(130142636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.476.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013117494/12.

(130142818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Northern Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 100.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013117490/10.

(130142942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Osez.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4408 Belvaux, 144, rue Waassertrap.
R.C.S. Luxembourg B 173.762.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117507/10.

(130142303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 72.853.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117517/10.

(130142965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Project WBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.370.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117534/11.

(130142514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Paser Participations S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 44.287.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117537/10.

(130142305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272.098.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

L'adresse du gérant A suivant de la Société a changé comme suit:

- Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande, a désormais son adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRB Luxembourg International S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013117547/15.

(130143006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

BR Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117805/9.

(130143219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

BRE/Hospitality Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.885.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117806/9.

(130143047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Artifex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 117.746.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013117783/14.

(130143097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Asic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 123.204.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASIC S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117784/12.

(130143440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Arom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 49.837.

Auszug aus dem Beschluss der Ausserordentlichen Generalversammlung des alleinigen Gesellschafters abgehalten am 01. Juli 2013

Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, mit Wirkung zum 28. Juni 2013, den
Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu
verlegen.

Référence de publication: 2013117782/12.

(130143477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Epajona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.010.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Mme Stéphanie MEYER, administrateur de sociétés, née à Saint-Mard (Belgique), le 14 août 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Epajona S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117865/16.

(130143059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Dodol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 88.345.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 avril 2013

Les membres du Conseil d'Administration acceptent la démission de Madame Thérèse BRASSEUR, de ses fonctions de déléguée à la gestion journalière sous le titre de Fondé de pouvoir, pour une durée de 6 ans.

Les membres du Conseil d'Administration décident de nommer Monsieur Nedzad Osmanovic né le 1^{er} juin 1968 à Hajdarevic (Bosnie Herzégovine) demeurant 10, rue Jean-Pierre KEMP L- 8029 Strassen aux fonctions de délégué à la gestion journalière sous le titre de Fondé de pouvoir, pour une durée de 6 ans.

Le mandat du fondé de pouvoir prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Référence de publication: 2013117862/15.

(130143387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Dropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.407.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenue le 22 juillet 2013

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né le 17 Février 1951 à Overijse (Luxembourg), et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013117863/14.

(130143442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.197.

—
Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Elliot GREENBERG, gérant A, est désormais la suivante: 40, West 57th Street, 4^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117864/13.

(130143400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Elle-Effe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.446.

—
Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLE-EFFE S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117872/12.

(130143236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

European W2W Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013117869/10.

(130143136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

European Special Opportunities Credit Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117868/11.

(130143074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Epic (Premier) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.683.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Août 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013117866/13.

(130143250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Flirty Fitness, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 18, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 150.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117890/9.

(130143376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Esseventuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013117879/11.

(130143431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Emtronix Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 150, rue de Niederkorn.
R.C.S. Luxembourg B 80.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117875/10.

(130143370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

EM-Jot S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 122.246.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'un acte signé en date du 26 juillet 2013 que Madame Lucyna Michalska a transféré les 80 parts sociales qu'elle détenait dans la société EM-JOT SàRL SPF en faveur de madame Malgorzata Michalska

En conséquence, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Paulina Julia Remi-Michalska:	100 parts sociales (en indivision avec M. Jan Jacek Michalski)
- Jan Jacek Michalski:	100 parts sociales (en indivision avec Mme Paulina Julia Remi-Michalska)
- Malgorzata Michalska:	100 parts sociales
	<hr/>
	300 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013117874/17.

(130143297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Elle-Effe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.446.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 mai 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Madame FERRARINI Maria Licia sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

ELLE-EFFE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013117873/16.

(130143285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Dinamika, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 44.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013117860/11.

(130143319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

G.I.T.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 118.184.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013117892/10.

(130143443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Epicerie Dos Santos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 46, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117878/10.

(130143368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Edene Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.403.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117870/10.

(130143131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Dinamika, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 44.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013117859/11.

(130143204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Euroheart Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.526.

Veillez prendre note que l'adresse de Monsieur Elliot GREENBERG, gérant B, est désormais la suivante: 40, West 57th Street, 4^{ème} étage, NY 10019 New York, États-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 16.08.2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour EUROHEART INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117881/13.

(130143354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

PFCEE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 614.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.560.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCEE Soparfi C S.à r.l.

Référence de publication: 2013117541/11.

(130142642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Restaurant Le PHENIX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6313 Beaufort, rue du Château - Résidence Le Manoir.

R.C.S. Luxembourg B 102.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013117560/10.

(130142412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Genzyme International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.000.100,00.**

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.535.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce
et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117313/11.

(130142383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Waco Projektmanagement A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.579.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique en date du 1^{er} juin 2013

Il résulte des résolutions écrites prises par l'Actionnaire Unique en date de 1^{er} juin 2013, que:

1. L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Thomas Grimm de son mandat d'Administrateur avec effet au 30 mai 2013.

2. L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Markus Koch de son mandat d'Administrateur avec effet au 30 mai 2013.

3. L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Rainer Pillmayer, né le 30 mai 1974 à Munich, Allemagne, demeurant professionnellement à rue Eschersheimer 223, 60320 Frankfurt am Main, Allemagne, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. L'actionnaire unique décide de nommer Madame Sonja Wântges, née le 21 mai 1967 à Selb, Allemagne, demeurant professionnellement à rue Eschersheimer 223, 60320 Frankfurt am Main, Allemagne, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

WACO Projektmanagement S.A.

Référence de publication: 2013117049/22.

(130142140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

PepsiCo Group, Société Coopérative.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.793.

L'adresse de l'Administrateur A suivant de la Société a changé comme suit:

- Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande, a désormais son adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Group
Patrick L.C. van Denzen
Administrateur B

Référence de publication: 2013117520/14.

(130142683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Pentair Brazil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117514/10.

(130142658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Paradocs Bis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.263.703,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 165.316.

Les comptes annuels pour la période du 5 décembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117508/11.

(130142944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Pfizer Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.100.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.712.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117544/10.

(130142909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

A.I. Asesoría de Inversiones S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 57.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117749/9.

(130143360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

PFCEE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 778.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.561.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCEE Soparfi C S.à r.l.

Référence de publication: 2013117542/11.

(130142667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

One Brindleyplace Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.329.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of One Brindleyplace Lux S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is still pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting opened at 14:00 pm with Me. Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman designated Me Anne MAUSKE, Avocat, residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mr. Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to create (i) class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares; and (ii) a preferred class D share and conversion of the existing shares into Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, and class D share.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Pound Sterling (GBP 1) so as to raise it from its current amount of eleven thousand Pound Sterling (GBP 11,000) up to eleven thousand and one pound Sterling (GBP 11,001) through the issue of a class B ordinary share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1).

3. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the members of the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolution:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to create (i) class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares; and (ii) a preferred class D share and convert the existing eleven thousand (11,000) ordinary shares into (i) five thousand three hundred ninety (5,390) ordinary class A ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (ii) one thousand six hundred eighty-six (1,686) class B ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each; (iii) three thousand nine hundred twenty-three (3,923) class C ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and (iv) a preferred class D share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1).

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the company's share capital by an amount of one Pound Sterling (GBP 1) so as to raise it from its current amount of eleven thousand Pound Sterling (GBP 11,000) up to eleven thousand and one pound Sterling (GBP 11,001) through the issue of one (1) ordinary class B share, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1).

The new class B ordinary share issued has been subscribed by Trinova Select Lux S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, having its registered office at 40, avenue Monterey L-2163, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mr. Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, for the price of one Pound Sterling (GBP 1);

The share so subscribed has been fully paid up by a contribution in cash of one Pound Sterling (GBP 1) so that the amount of one Pound Sterling (GBP 1) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

The contribution in the amount of one Pound Sterling (GBP 1) is entirely allocated to the share capital.

Third Resolution

The general meeting of shareholders decides to fully restate the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name One Brindleyplace Lux S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association as well as by any shareholders' agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4. An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these ex-

traordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at eleven thousand one Pound Sterling (GBP 11,001), represented by (i) five thousand three hundred ninety (5,390) class A ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the "Class A Shares"), (ii) one thousand six hundred eighty-seven (1,687) class B ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the "Class B Shares" and together with the Class A Shares, the "AB Shares") (iii) three thousand nine hundred twenty-three (3,923) class C ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the "Class C Shares" and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the "Ordinary Shares"), and (iv) one (1) preferred class D share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) (the "Class D Share"). Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Ordinary Shares and/or the Class D Share, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders subject to the provisions of any agreement among shareholders, if any.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the unanimous approval of such transfer given by the shareholders and subject to the provisions of any agreement among the shareholders, if any.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In addition to the above-mentioned prior approval, the Company will only recognize a transferee of shares as the owner of such shares and such transferee may only exercise the rights attached to such shares, if, and insofar as may be required by any shareholders' agreement, such transfer is in compliance with any such shareholders' agreement.

7.7 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending

on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association, by law or by any agreement among the shareholders, if any, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the unanimous approval of all shareholders.

Art. 13. Reserved Matters. The following decisions shall require the unanimous prior consent and/or approval of all shareholders (except for e) and f) which are subject to the prior unanimous approval of the Class A Shareholders and the Class C Shareholders only):

(a) Any authorization or issuance, sale or purchase of share capital, stock or other securities or equity interests of the Company or any subsidiary of the Company, or rights, options or warrants to purchase such securities or equity interests, and securities of any type that are convertible into equity interests;

(b) amending these articles of association;

(c) entering into a merger, consolidation, reorganization or dissolution or winding up of the Company;

(d) affiliated party agreements or transactions (i.e. agreements with (i) company being held by or holding the Company and (ii) relatives of any shareholder, board member or shareholder of a holding company of the Company);

(e) Making any determination under Section 7 of the service agreement entered into by the Company (the "Service Agreement");

(f) engaging, removing or replacing the service provider or amending any of the terms of the Asset Management Agreement;

(g) acquiring, selling, transferring or disposing of any portion of real estate property held by the Company (the "Asset") or the imposition of any voluntary liens on the Asset, deciding to merge or consolidate the Company with or into any other entity, or to acquire any interest in any entity.

(h) entering into, amending or extending any tenant lease agreement that relates to more than ten percent (10%) of the leasable area of the Asset or that generates more than ten percent (10%) of the lease revenues of the Asset;

(i) any material zoning or permitting action regarding the Asset;

(j) incurring any indebtedness, providing any guarantee, refinancing, increasing or modifying (including by extending or working out of indebtedness) the terms of the mortgage (or leasehold mortgage) or loan affecting the Asset. (k) granting loans to or finance any person;

(l) requesting capital contributions or owner loans from the Investors;

(m) approving or amending the annual business plan, or the annual budget of the Company and making expenditures that deviate from the annual budget;

(n) establishing reserves or otherwise withholding or altering the timing of distributions of cash proceeds to the Investors;

(o) the retention of an appraiser of the Asset or a broker for the sale thereof;

(p) making capital repairs outside of the approved budget;

(q) making tax elections or decisions;

(r) any action regarding Insurance coverage, litigation, arbitration or settlement; (s) engaging or changing the auditor or tax advisor of the Company; (t) entering into any transaction, agreement or commitment other than in the ordinary course of business;

(u) incorporation of subsidiaries;

(v) provision of any guarantee or indemnity by the Company or any subsidiary;

(w) determination or change of rights of signature or authorized representatives for and on behalf of the Company;

(x) the commencement of any litigation, arbitration or the approval of any settlement involving the Company

- (y) determination of the remuneration of officers and key personnel; and
- (z) creation or assumption of any mortgage, pledge, charge or other encumbrance upon the Company or the Asset.

D. Management

Art. 14. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

14.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

14.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Appointment, Removal and Term of office of managers.

15.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

15.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by (i) a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital and (ii) the approval of the holder(s) of the Class C Share and the Class D Share.

15.3 The Board of Managers may delegate (i) the daily management of the Company and (ii) specific powers for a limited period of time.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes,

which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of November of each year and shall end on the thirty-first of October of the following year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

21.6 In the event of a distribution, such distribution shall be made as follows:

- firstly, from the amount available for distribution, each shareholder shall receive an amount equal to one twentieth percent (0.05%) of the amounts contributed to the Company in relation to the shares held by him (the "Ordinary Dividend");

- secondly, the remaining amount available for distribution shall be allocated and distributed as follows: (i) each holder of Class A Shares shall receive an amount pro rata to its holding of Class A Shares of the Available Amount A, (B), each holder of Class B Shares shall receive an amount pro rata to its holding of Class B Shares of the Available Amount B, and (B) the remaining amount available for distribution shall be paid to the holders of Class C Shares pro rata to their holding of Ordinary Shares, save, in all cases, (ii) if the Trigger is reached, the Preferred Amount D will be distributed to the holder of the Class D Share and any amounts distributed to holders of Class A Shares reduced accordingly.

21.7 For the purpose of this article 21, the following terms shall be construed as follows:

"Available Amount A" means, in respect of any distributions, an amount which, if aggregated with and added to any payments made under any profit participating loan or interest-bearing loan to the Class A Shareholders in the same period and any Ordinary Dividend received, would result in a sum paid to such shareholders that equals (i) forty-nine percent (49%) of the total amount paid to all holders of Ordinary Shares (i.e. including under any profit participating loan and as dividend or similar distribution to the Class A Shareholders) plus (ii) forty-nine (49%) of the UK Tax Amount.

"Available Amount B" means, in respect of any distributions, an amount which, if aggregated with and added to any payments made under any profit participating loan or interest-bearing loan to the Class B Shareholders in the same period and any Ordinary Dividend received, would result in a sum paid to such shareholder that equals (i) fifteen point three percent (15.3%) of the total amount paid to all holders of Ordinary Shares (i.e. including under any profit participating loan and as dividend or similar distribution to the Class B Shareholders), plus (ii) fifteen point three four percent (15.34%) of the UK Tax Amount.

"Available Amount C" means, in respect of any distributions, the amount available for distribution under Luxembourg law, less the Available Amount A and the Available Amount B.

"IRR" means the internal rate of return achieved by the shareholders in relation to their aggregate investment (in form of capital contribution, loans or profit participating loans or similar instruments) calculated in accordance with the relevant provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time, if any.

"Preferred Amount" a total amount corresponding to twenty percent (20%) of the aggregate amount of all distributions and payments made in any form to the Class A Shareholders at any point in time (including by way of dividend, redemption proceeds, under any loan, profit participating loan, convertible loan or similar instrument) in case the Trigger is reached.

"UK Tax Amount" means the UK income tax payable by the Company in a given financial year calculated in accordance with the relevant provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time, if any.

"Trigger" means the time at which the IRR exceeds nine point five percent (9.5%).

21.8 If the Trigger is met at any time and the amount available for distribution at such point in time is not sufficient to pay the Preferred Amount, the holders of Class A Shares agree, subject to any agreement among the shareholders as such agreement may from time to time be amended or replaced, to compensate any overpayment which they may have received either by way of distribution or redemption proceeds in the past upon demand by the holder of the Class D Share (providing proof of such overpayment) or the Company without delay upon receipt of a written request to compensate.

21.9 For the avoidance of doubt and notwithstanding anything to the contrary herein, any distributions in accordance with this clause 21 may not exceed the amount available for distribution determined in accordance with the provisions of Luxembourg law in a given financial year.

21.10 The provisions of this article 21 and articles 7, 8 and 9 do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to the third parties.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with article 21 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 Any sums remaining available for distribution upon repayment and/or provision for any liabilities of the Company shall be paid as follows:

- each shareholder shall receive an amount corresponding to the nominal value of the shares held;
- secondly, all of the amount remaining available for distribution shall be distributed in accordance with article 21.6 of these articles of association.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and any agreement among the shareholders as such agreement may from time to time be amended or replaced. Inter partes, in case of discrepancy; the provisions of such shareholders' agreement shall prevail.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de One Brindleyplace Lux S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à 14h30 heures sous la présidence de Maître Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg.

Le président a désigné Maître Anne MAUSKE, Avocat, résidant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, résidant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision relative à la création de (i) parts sociales ordinaires de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie C; et (ii) d'une (1) part sociale de préférence de catégorie D, et conversion des parts sociales existantes en Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C et part sociale de catégorie D.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'une livre sterling (GBP 1) afin de le porter de son montant actuel d'onze mille livres sterling (GBP 11.000) à onze mille et une livres sterling (GBP 11.001) par l'émission d'une (1) part sociale ordinaire de catégorie B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1).

3. Décision de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés et le nombre de leurs parts sociales sont indiqués sur une liste de présence; que cette liste de présence, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés et les membres du bureau de l'assemblée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée lors de cette assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée préalablement à la tenue de celle-ci, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que l'assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des associés, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer des (i) parts sociales ordinaires de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie C; et (ii) une (1) part sociale de préférence de catégorie D, et de convertir les onze mille (11.000) parts sociales ordinaires existantes en (i) cinq mille trois cent quatre-vingt-neuf (5.390) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (ii) mille six cent quatre-vingt-six (1.686) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1); (iii) trois mille neuf cent vingt-trois (3.923) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et (iv) une (1) part sociale de préférence de catégorie D ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'une livre sterling (GBP 1) afin de le porter de son montant actuel d'onze mille livres sterling (GBP 11.000) à onze mille et une livres sterling (GBP 11.001) par l'émission d'une (1) part sociale ordinaire de catégorie B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1).

La nouvelle part sociale de catégorie B émise a été souscrite comme suit par Trinova Select Lux S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, pour un prix d'une livre sterling (GBP 1).

La part sociale ainsi souscrite a été entièrement libérée par un apport en numéraire d'un montant d'une livre sterling (GBP 1) de sorte que le montant d'une livre sterling (GBP 1) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport d'un montant d'une livre sterling (GBP 1) est entièrement affecté au capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination One Brindleyplace Lux S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts et par toute convention d'associés entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à onze mille et une livres sterling (GBP 11.001), divisé en (i) cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (5.390) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) mille six cent quatre-vingt-sept (1.687) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B», désignées conjointement avec les Parts Sociales de Catégorie A les «Parts Sociales AB»), (iii) trois mille neuf cent vingt-trois (3.923) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C», désignées conjointement avec les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B les «Parts Sociales Ordinaires») et (iv) une (1) part sociale de préférence de catégorie D ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (la «Part Sociale de Catégorie D»). Toute référence faite ci-après aux «parts sociales» doit être comprise comme se rapportant aux Parts Sociales Ordinaires et/ou à la Part Sociale de Catégorie D, selon le contexte et tel qu'applicable. La même interprétation doit être appliquée à toute référence faite ci-après aux «associés» de la Société.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés soumis aux dispositions de toute convention entre associés, le cas échéant.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée à l'unanimité par les associés et soumise aux dispositions de toute convention entre les associés, le cas échéant.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Outre l'approbation préalable mentionnée ci-dessus, la Société ne reconnaît qu'un seul cessionnaire de parts sociales en tant que propriétaire de ces parts sociales et ledit cessionnaire ne peut exercer que les droits afférents à ces parts sociales si, et dans la mesure où requit par une convention d'associés, une telle cession est en conformité avec toute convention d'associés.

7.7 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés légalement et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts, légalement ou par toute convention entre associés, le cas échéant, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde

fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord unanime de tous les associés.

Art. 13. Questions Réservées. Les décisions suivantes requièrent le consentement préalable, à l'unanimité et/ou l'approbation de tous les associés (à l'exception des points e) et f) qui ne requièrent que le consentement préalable et unanime des Associés de Catégorie A et des Associés de Catégorie C):

(a) toute autorisation ou émission, achat ou vente de capital social, d'actions ou toutes autres sûretés ou intéressement à l'actif de la Société ou toute filiale de la Société, ou droit, options ou promesses d'achat de telles sûretés ou intéressement à l'actif, et toutes sûretés de tout type qui sont convertibles en actif;

(b) modification des présents statuts;

(c) conclusion d'une fusion, consolidation, réorganisation ou dissolution ou liquidation de la Société;

(d) la conclusion de toute convention ou transaction avec des parties intéressées (c'est-à-dire des contrats entre (i) une société détenue ou détenant la Société et (ii) toute connaissance d'un actionnaire de la Société, membre du conseil ou actionnaire d'une société détenant la Société);

(e) toute décision prise en vertu de la section 7 du contrat de services conclu par la Société (le «Contrat de Services»);

(f) la nomination, l'élimination ou le remplacement du fournisseur de services ou modification de l'une des conditions de Convention de Gestion de l'Actif;

(g) l'acquisition, la vente, le transfert ou la disposition de toute partie de biens immobiliers tenus par la Société (l'«Actif») ou la décision d'émettre une sûreté sur l'Actif, la décision de fusionner ou d'absorber la Société ou l'acquisition de participation dans toute autre société;

(h) la conclusion, la modification ou l'extension de toute convention de bail atteignant plus de dix pourcent (10%) de la superficie locative de l'Actif ou générant plus de dix pourcent (10%) des revenus locatifs de l'Actif;

(i) tout matériel de zonage ou autorisation d'action concernant l'Actif;

(j) la contraction de toutes dettes, l'octroi de garantie, le refinancement, l'augmentation ou la modification (notamment par l'extension ou le remboursement de la dette) des conditions de l'hypothèque (ou l'hypothèque d'un droit de tenure de bail) ou du prêt affectant l'Actif;

(k) l'octroi de prêt ou de financement à toute personne;

(l) la demande d'apport en capital ou de prêts propriétaires par les Investisseurs;

(m) l'approbation ou la modification du plan de développement annuel ou du budget annuel de la Société et l'engagement de dépenses sortant du budget annuel;

(n) la constitution de réserves de tout autre moyen repoussant ou empêchant la distribution des fonds aux Investisseurs;

(o) la nomination d'un expert ou d'un courtier en cas de vente de l'Actif;

(p) l'apport de financement supplémentaire en-dehors du budget approuvé;

(q) la décision de soumettre la Société à un régime fiscal particulier;

(r) toute action concernant la couverture d'Assurance, le contentieux, l'arbitrage ou le règlement;

(s) la nomination ou le changement du réviseur ou conseiller fiscal de la Société, le cas échéant;

(t) la conclusion de toute transaction, convention ou l'engagement qui sortent du domaine d'affaire ordinaire de la Société;

(u) la constitution de filiales;

(v) la souscription de toute garantie ou indemnité par la Société;

(w) la détermination ou la modification des pouvoirs de signature ou des représentants permanents agissant au nom et pour le compte de la Société;

(x) le commencement de toute procédure litigieuse, d'arbitrage ou l'approbation de toute transaction impliquant la Société;

(y) détermination de la rémunération des principaux employés et du personnel clef de la Société;

(z) création de toute hypothèque, nantissement, gage ou autre sûreté sur la Société ou sur l'Actif.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

14.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

14.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

15.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

15.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par (i) une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et (ii) l'approbation du/des teneur(s) de Part Sociale de Catégorie C et de Part Sociale de Catégorie D.

15.3 Le conseil de gérance peut déléguer (i) la gestion journalière de la Société et (ii) des pouvoirs spécifiques pour une période déterminée.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier novembre de chaque année et se termine le trente et un octobre de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts. Si un dividende relatif à une part sociale est déclaré mais n'est pas versé pendant cinq ans, et que par la suite, il n'est pas réclamé par le détenteur de cette part sociale, le détenteur de cette part sociale perd le droit au dividende, et le dividende revient à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société en faveur des détenteurs de parts sociales.

21.6 Dans le cadre d'une distribution, il faudra procéder de la manière suivante:

- premièrement, à partir du montant disponible pour la distribution, chaque associé recevra un montant égal à un vingtième de pourcent (0.05%) du montant de la distribution restant disponible (les «Dividendes Ordinaires»);
- deuxièmement, le montant restant disponible pour la distribution sera affecté et distribué de la manière suivante: (i) (A) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie A recevra un montant au pro rata de sa détention de Parts Sociales de Catégorie A du Montant Disponible A et (B) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie B recevra un montant au pro rata de sa détention de Parts Sociales de Catégorie B du Montant Disponible B et (C) le montant restant disponible pour la distribution sera distribué au détenteur de Part Sociales de Catégorie C pro rata de leur détention de Parts Sociales Ordinaires sauf, dans tous les cas, (ii) si le Seuil de Déclenchement est atteint, le Montant Privilégié D sera distribué au détenteur de Part Sociale de Catégorie D et tout montant distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A diminué en conséquence.

21.7 Pour l'objet de cet article 21, les termes suivants auront la signification suivante:

«Montant Disponible A» indique, pour toute distribution, un montant qui, si combiné et ajouté à tous paiements effectués aux Associés de Catégorie A en vertu de tout prêt avec participation aux bénéfices ou de tout prêt portant intérêt au cours de la même période et tout Dividende Ordinaire distribué, résulterait en une somme payée à ces associés qui équivaldrait à (i) quarante-neuf pourcent (49%) du montant total payé à tous les titulaires de Parts Sociales Ordinaires (y compris en vertu de tout prêt avec participation aux bénéfices et à titre de dividende ou de distribution similaire aux Associés de Catégorie A) et (ii) quarante-neuf pourcent 49% du Montant Imposable au RU.

«Montant Disponible B» indique, pour toute distribution, un montant qui, si combiné et ajouté à tous paiements effectués aux Associés de Catégorie B en vertu de tout prêt avec participation aux bénéfices ou de tout prêt portant intérêt au cours de la même période et tout Dividende Ordinaire distribué, résulterait en une somme payée à ces associés qui équivaldrait à (i) quinze point trois pourcent (15.3%) du montant total payé à tous les titulaires de Parts Sociales Ordinaires (y compris en vertu de tout prêt avec participation aux bénéfices et à titre de dividende ou de distribution similaire aux Associés de Catégorie B) et (ii) quinze point trente-quatre pourcent 15.34% du Montant Imposable au RU.

«Montant Disponible C» indique, pour toute distribution, le montant disponible pour la distribution conformément au droit luxembourgeois diminué du Montant Disponible A et du Montant Disponible B.

«TRI» désigne le taux de rendement interne obtenu par les associés en relation avec leur investissement total (sous la forme d'apports, de prêts ou de prêts convertibles avec participation aux bénéfices ou instruments similaires), calculé conformément aux dispositions applicables de toute convention d'associés en vigueur.

«Montant Privilégié» désigne le montant total correspondant à vingt pourcent (20%) du montant global correspondant à toutes les distributions et tous les paiements réalisés sous quelque forme que ce soit à tous les associés à tout moment

(en ce compris par voie de dividende, produit du rachat, en vertu de tout prêt, prêt avec participation aux bénéfices ou d'instrument similaire) dans l'hypothèse où le Seuil de Déclenchement C serait atteint.

«Montant Imposable au RU» signifie le montant de l'impôt sur le revenu au Royaume-Uni dû par la Société pour un exercice social donné calculé en conformité avec les dispositions applicables de toute convention d'associés en vigueur, le cas échéant.

«Seuil de Déclenchement» signifie le moment où le TRI excède neuf virgule cinq pourcent (9.5%).

21.8 Si le Seuil de Déclenchement est atteint et le montant pour la distribution à ce moment n'est pas suffisant pour payer le Montant Privilégié, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A acceptent, sous réserve de disposition contraire décider entre les actionnaires qui pourrait modifier ou remplacer le présent accord, de compenser tout versement excédentaire qu'ils ont pu recevoir soit par voie de distribution ou de produit de rachat précédemment à la demande du détenteur de Part Sociale de Catégorie D (avec la preuve du versement indu) ou la Société sans délai après la réception d'une demande écrite pour compenser.

21.9 Afin d'éviter tout doute et nonobstant toute disposition contraire, toute distribution conforme à la clause 21 ci-dessus ne doit pas excéder le montant disponible pour la distribution, déterminé conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise pour une année financière donnée.

21.10 Les dispositions de l'article 21 et des articles 7, 8 et 9 ne cloisonnent pas les actifs de la Société en différent compartiment vis-à-vis des tiers.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et conforme à l'article 21 de ces statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Toutes sommes restant disponibles pour la distribution après remboursement et/ou disposition pour toutes responsabilités de la Société seront payées comme suit:

- chaque associé recevra un montant correspondant à la valeur nominale des parts sociales détenues;
- deuxièmement, tous les montants restants disponibles pour la distribution seront distribués conformément à l'article 21.6 de ces statuts.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi et toute convention d'associés entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre. Inter partes, en cas de divergence, les provisions de cette convention d'associés prévalent.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, lesdits comparants ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, A. MAUSKE, L. AGUERRE ENRIQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118011/761.

(130143326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.037.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of July at 9.30 a.m..

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BORLETTI GROUP, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 120.572 (the "Sole Shareholder");

represented here by Ms. Sofia Afonso Da-Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.037 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary established in Mersch, on 11 January 2001, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") on 17 August 2011 number 644. The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary established in Luxembourg, on 21 February 2013, published in the Mémorial on 27 May 2013 number 1241.

II.- The 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;
3. Acknowledgement of the resignations of (i) Mrs. Géraldine Schmit and Mr. Stephen Shaw, as category A managers of the Company and (ii) Mr. Paolo De Spirt, as category B manager;
4. Approval of the appointment of Mr. Victor Nazeem R. Agha and Mrs. Hind Hamad KH. H. Al Thani, as category A managers of the Company and Mr. Frédéric Salvadore and Mr. Alan Dundon as category B managers of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

the Sole Shareholder resolves to restate the articles of incorporation of the Company as follows:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Advisory committee

Art. 15. An advisory committee (the "Company's Advisory Committee") will be created in addition to the board of managers of the Company.

The Company's Advisory Committee shall be comprised of 4 (four) members appointed and designated by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be) (the "Members").

The chairman of the Company's Advisory Committee will be appointed from among the Members by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be) (the "Chairman of the Advisory Committee").

The Chairman of the Advisory Committee shall preside at all meetings of the Company's Advisory Committee. In case of absence of the Chairman of the Advisory Committee, the Company's Advisory Committee shall be chaired by a Member present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a Member, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Company's Advisory Committee or for such other matter as may be specified by the Company's Advisory Committee.

The Company's Advisory Committee shall meet when convened by one Member.

Notice of any meeting of the Company's Advisory Committee shall be given to all Members at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Any meeting of the Company's Advisory Committee shall take place in Luxembourg.

Convening notices can be given to each Member by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each Member.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Members are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Company's Advisory Committee.

Any Member may act at any meeting of the Company's Advisory Committee by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another Member as his/her/its proxy.

A Member may represent more than one Member.

The Members may participate in a Company's Advisory Committee meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Members.

All decisions of the Company's Advisory Committee shall be taken by a simple majority vote of the Members (whether present or represented by proxy).

The deliberations of the Company's Advisory Committee shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman of the Advisory Committee or any two Members. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the Chairman of the Advisory Committee or any two Members.

Resolutions in writing approved and signed by all Members shall have the same effect as resolutions passed at a Company's Advisory Committee' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 16. The Company's Advisory Committee shall be consulted prior to any decisions of the Company as determined, from time to time, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be).

General meetings of shareholders

Art. 17. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows: The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 18. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 19. The Company's financial year begins on 1 April and closes on 31 March.

Art. 20. Each year, as of 31 March, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 21. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 22. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier's public register).

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 23. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 24. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 25. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 26. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 27. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to:

- acknowledge the resignations with immediate effect of (i) Mrs. Géraldine Schmit, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and Mr. Stephen Shaw, with professional address at 1, Appold Street, GB-EC2A 2HE, London, United Kingdom, from their mandate as category A managers of the Company and (ii) Mr. Paolo De Spirt, with professional address at 18, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, from his mandate as category B manager of the Company; and

- to grant full discharge to Mrs. Géraldine Schmit, Mr. Stephen Shaw and Mr. Paolo De Spirt for the performance of their mandate, the Company confirms that there is no outstanding claim of any nature whatsoever and in whichever

capacity against Mrs. Geraldine Schmit, Mr. Stephen Shaw and Mr. Paolo De Spirt and, to the extent such a claim did exist or exists, the Company hereby irrevocably and unconditionally waives such a claim and give valid discharge to Mrs. Geraldine Schmit, Mr. Stephen Shaw and Mr. Paolo De Spirt in this respect.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company with immediate effect and simultaneously with the third resolution:

- Mr. Victor Nazeem R. Agha, residing at Al Sadd Travel, Doha, Qatar, as category A manager of the Company;
- Mrs. Hind Hamad KH. H. Al Thani, residing at Diwan Amiri, Doha, Qatar, as category A manager of the Company.
- Mr. Frédéric Salvadore, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as category B manager of the Company; and

- Mr. Alan Dundon, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as category B manager of the Company.

The managers shall serve for an undetermined duration. Mr. Victor Nazeem R. Agha, Mrs. Hind Hamad KH. H. Al Thani, Mr. Frédéric Salvadore and Mr. Alan Dundon have accepted through letters of acceptance their mandates for an undetermined duration.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection to the present deed, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de juillet à 9h30.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BORLETTI GROUP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.572 (l'«Associé Unique»);

ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.037 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire établi à Mersch, le 11 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") le 17 août 2011 numéro 644. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire établi à Luxembourg, le 21 février 2013, publié au Mémorial le 27 mai 2013 numéro 1241.

II - Les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification et refonte des statuts de la Société;
3. Reconnaissance des démissions de (i) Mme Geraldine Schmit et M. Stephen Shaw, en qualité de gérants de catégorie A de la Société et (ii) M. Paolo De Spirt, en qualité de gérant de catégorie B de la Société;

4. Approbation de la nomination de M. Victor Nazeem R. Agha et Mme Hind Hamad KH. H. Al Thani, en qualité de gérants de catégorie A de la Société et de M. Frédéric Salvadore et M. Alan Dundon en qualité de gérants de catégorie B de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de refondre les statuts de la Société, ainsi qu'il suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Comité consultatif

Art. 15. Un comité consultatif (le "Comité Consultatif de la Société") sera créé en complément du conseil de gérance de la Société.

Le Comité Consultatif de la Société comprendra 4 (quatre) membres nommés et désignés par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas) (les "Membres").

Le président du Comité Consultatif de la Société sera nommé parmi les Membres par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas) (le "Président du Comité Consultatif de la Société").

Le Président du Comité Consultatif de la Société présidera toutes les réunions du Comité Consultatif de la Société. En cas d'absence du Président du Comité Consultatif de la Société, le Comité Consultatif de la Société sera présidé par un Membre présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement un Membre, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du Comité Consultatif de la Société ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Comité Consultatif de la Société.

Le Comité Consultatif de la Société se réunira suite à la convocation donnée par un Membre.

Pour chaque Comité Consultatif de la Société, des convocations devront être établies et envoyées à chaque Membre au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Toute réunion du Comité Consultatif de la Société devra se tenir à Luxembourg.

Les convocations peuvent être faites à chaque Membre oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque Membre peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion se tiendra valablement sans convocation si tous les Membres sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du Comité Consultatif de la Société.

Tout Membre peut prendre part aux réunions du Comité Consultatif de la Société en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre Membre pour le représenter.

Un Membre peut représenter plusieurs autres Membres.

Tout Membre peut assister à une réunion du Comité Consultatif de la Société par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du Comité Consultatif de la Société est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du Comité Consultatif de la Société sont adoptées à la majorité des Membres (qu'ils soient présents ou représentés).

Les délibérations du Comité Consultatif de la Société sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le Président du Comité Consultatif de la Société ou par deux Membres conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le Président du Comité Consultatif de la Société ou par deux Membres conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Membres auront le même effet que les résolutions prises à une réunion du Comité Consultatif de la Société.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 16. Le Comité Consultatif de la Société devra être consulté avant toutes décisions de la Société telle que déterminées, le cas échéant, par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas).

Assemblée générale des associés

Art. 17. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit: La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 17. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

Art. 20. Chaque année, au 31 mars, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 21. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 22. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 23. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 24. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 26. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 27. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de:

- prendre acte des démissions avec effet immédiat de (i) Mme Géraldine Schmit, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et M. Stephen Shaw, résidant professionnellement 1, Appold Street, GB-EC2A 2HE, Londres, Royaume-Uni, de leur mandat de gérants de catégorie A de la Société et (ii) M. Paolo De Spirt, résidant professionnellement 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B de la Société; et

- de consentir entière décharge à Mme Géraldine Schmit, M. Stephen Shaw et M. Paolo De Spirt, pour l'exécution de leur mandat, la Société confirme qu'il n'existe pas de réclamation de quelque nature que ce soit, et pour quelque qualité que ce soit contre Mme Géraldine Schmit, M. Stephen Shaw et M. Paolo De Spirt, et dans la mesure où une telle réclamation a existé ou existe, la Société, par la présente, irrévocablement et inconditionnellement renonce à une telle réclamation et donne valable décharge à Mme Géraldine Schmit, M. Stephen Shaw et M. Paolo De Spirt.

Quatrième résolution:

L' Associé Unique décide de nommer en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et simultanément avec la troisième résolution:

- M. Victor Nazeem R. Agha, résidant à Al Saad Travel, Doha, Qatar, en tant que gérant de catégorie A de la Société;
- Mme Hind Hamad KH. H. Al Thani, résidant à Diwan Amiri, Doha, Qatar, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

- M. Frédéric Salvadore, résidant 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société;

- M. Alan Dundon, résidant 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Les gérants serviront pour une durée indéterminée. M. Victor Nazeem R. Agha, Mme Hind Hamad KH. H. Al Thani, M. Frédéric Salvadore et M. Alan Dundon ont accepté par lettre d'acceptation leur mandat pour une durée indéterminée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 août 2013. Relation: EAC/2013/10571.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013118022/695.

(130143115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Montferro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 70.107.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE HUIT AOUT

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société MONTEFERRO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 70.107,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Federico FRANZINA, administrateur, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, à L-2613 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion du 20 juin 2013 et dont une copie restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «MONTEFERRO INTERNATIONAL S.A.», avec siège social au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 70.107, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C n°613 du 18 août 1999, au capital social de EUR 21.500.000 (vingt et un millions cinq cent mille euros) représenté par 21.500 (vingt et un mille cinq cents) actions d'une valeur nominale d'EUR 1.000 (mille euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "METALIFT S.A." ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212, Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 145317, constituée en date du 13 mars 2009, sous la dénomination sociale de «Circle Investments S.A.» suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n°756 du 7 avril 2009, dont les statuts ont été modifiés en date du 21 septembre 2009, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n°2080 du 22 octobre 2009, acte portant entre autre sur le changement de la dénomination sociale en "METALIFT S.A.", au capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.,

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Cosita DELVAUX en date du 24 juin 2013, publié au Mémorial C n°1616 du 6 juillet 2013.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par une assemblée générale de la société absorbante MONTEFERRO INTERNATIONAL S.A., ni par une assemblée générale de la société absorbée METALIFT S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouve réalisée un mois après le 6 juillet 2013, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 1616 du 6 juillet 2013, aucun actionnaire d'une des sociétés concernées, spécialement de MONTEFERRO INTERNATIONAL S.A., n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 7 août 2013 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée METALIFT S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la société absorbante.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 août 2013. Relation: RED/2013/1354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013117999/60.

(130143253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.873.

—
Rectificatif au dépôt L120188355

Suite à une erreur matérielle, il convient de noter l'adresse de l'associé de la Société Stefan Kurt Hermann Marcinowski, comme suit:

- Stefan Kurt Hermann Marcinowski, ayant pour adresse le 49, Bassermannstraße, 68165 Mannheim, Allemagne;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marmarapark S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2013117450/16.

(130142589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Plaza Holdings (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.668.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Plaza Global Real Estate Partners L.P. a limited partnership organised under the laws of Jersey, registered under number LP1443, having its registered office at PO Box 167, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 8RY, represented by its general partner Plaza Global Real Estate Partners (GP) Limited, a company organized under the laws of Jersey, registered under number 109692, having its registered office at PO Box 167, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 8RY

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 17 July 2013, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Plaza Holdings (Europe) S.à r.l., having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 172 668, incorporated by a deed of the undersigned notary on 5 November 2012, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 2981 of 8 December 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the par value of the shares from one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125.-) to one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500.-) through the issue of one million (1,000,000) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The new shares are to be subscribed by Plaza Global Real Estate Partners L.P. prenamed, paid up by a contribution in cash for a total amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-).

The total contribution of one million Euro (EUR 1,000,000.-) will be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). “The Company’s share capital is set at one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500.-) represented by one million twelve thousand five hundred (1,012,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

“Plaza Global Real Estate Partners L.P. “, une société en commandite organisée selon les lois de Jersey, enregistrée sous le numéro 109692, ayant son siège social au à PO Box 167, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 8RY représenté par son associé commandité Plaza Global Real Estate Partners (GP) Limited, société organisée selon les lois de Jersey, enregistrée sous le numéro 1443, ayant son siège social au à PO Box 167, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 8RY,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée Plaza Holdings (Europe) S.à.r.l. ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 668, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 5 novembre 2012, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2981 du 8 décembre 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des actions de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social à concurrence d’un million d’euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500,-) à un million douze mille cinq cents euros (EUR 1,012,500,-) par l’émission d’un million (1.000.000) de parts sociales d’une valeur d’un euro (EUR 1.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par Plaza Global Real Estate Partners L.P. prénommée, payées par un apport en numéraire d’un montant total d’un million d’euros (EUR 1.000.000,-).

L’apport d’un million d’euros (EUR 1.000.000,-) sera alloué au capital social.

Les documents justificatifs de l’existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite de l’augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l’article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme d’un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-) représentée par un million douze mille cinq cents (1.012.500) parts sociales d’une valeur d’un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9692. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013117530/97.

(130142878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Kal Tire Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 178.826.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of August,
before Maître Marc Loesch, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Kal Tire International Holdings Ltd., a company organized and incorporated under the laws of British Columbia, having its registered office at #301, 2706 - 30 avenue Vernon BC VIT 2B6, Canada, registered with the Province of British Columbia Registrar of Companies under number BC0573302,

represented by Mr Matthieu Groetzinger, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on August 7, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Kal Tire International Holdings Ltd. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Kal Tire Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.826, incorporated by a notarial deed dated July 9, 2013, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Conversion of the currency of the corporate capital of the Company from Euro to US Dollars, (ii) setting of the new value per share at USD 1.- (one US Dollar), and (iii) determination of the number of shares having a par value of USD 1.- (one US Dollars) in exchange and replacement of the current corporate capital amounting to EUR 30,000.- (thirty thousand euro) represented by 30,000 (thirty thousand) ordinary shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, with effect as of the date of incorporation of the Company;

2. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned conversion of currency;

3. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the currency of the corporate capital of the Company from Euro to US Dollars with effect as of the date of incorporation of the Company at the exchange rate delivered by the European Central Bank as at 9th July 2013, (i.e. EUR 1.- = USD 1,2857).

The shareholders resolved to set the new value per share at USD 1.- (one US Dollar) with effect as of the date of incorporation of the Company.

The Sole Shareholder resolved to set the corporate capital of the Company at the amount of USD 30,000.- (thirty thousand US Dollars), represented by 30,000 (thirty thousand) ordinary shares having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Following the conversion of the currency of the corporate capital of the Company from Euro to US Dollars, USD 8,571.- (eight thousand five hundred seventy one US Dollars) has been allocated to the share premium account attached to the ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholders decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at USD 30,000.- (thirty thousand US Dollars) represented by two (2) classes of shares as follows: thirty thousand (30,000) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and zero (0) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuf août,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Kal Tire International Holdings Ltd., une société constituée et organisée selon les lois de Colombie Britannique, ayant son siège social au 301, 2706 - 30 avenue Vernon BC VIT 2B6, Canada, inscrite au registre du commerce de la Province de Colombie Britannique, sous le numéro BC0573302,

dûment représentée par Monsieur Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire de:

I. d'acter que Kal Tire International Holdings Ltd. est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Kal Tire Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain, (ii) création d'une nouvelle valeur nominale par part sociale à USD 1,- (un dollar américain) et (iii) détermination du nombre de parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) en échange et remplacement du capital social actuel d'un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) parts ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec effet à la date de constitution de la Société;

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société de manière à refléter la conversion de devise envisagée; et

3. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain avec effet au jour de la constitution de la Société basé sur le taux de change délivré par la Banque Centrale Européenne du 9 juillet 2013, (i.e. EUR 1,- = USD 1.2857).

L'Associé Unique a décidé la création d'une nouvelle valeur nominale par part sociale de USD 1,- (un dollar américain) avec effet au jour de la constitution de la Société.

L'Associé Unique a alors décidé de fixer le capital social de la Société au montant de USD 30.000,- (trente mille dollars américains) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

Suite à la conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain, un montant de USD 8.571,- (huit mille cinq cent soixante et onze dollars américains) a été alloué à au compte prime d'émission attachée aux parts ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, les associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 30.000,- (trente mille dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 30.000 (trente mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et zéro (0) part privilégiée obligatoirement rachetable à dividende fixe et variable (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»), et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de USD 1, (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote comme indiqué à l'article 14 de ces statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.00).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: M. Groetzinger, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 août 2013. REM/2013/1468. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117951/127.

(130143035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 65.325.459,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.530 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1845 dated 3 October 2006 and lastly amended by a deed enacted on 25 January 2013 by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1181 dated 18 May 2013.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, Sirius International Insurance Corporation, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 57B, Birger Jarlsgatan, SE-11396, Stockholm, Sweden, registered under number 516401-8136 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 June 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 175,459 (one hundred seventy-five thousand four hundred fifty-nine) ordinary shares and the 65,150,000 (sixty-five million one hundred fifty thousand) mandatory redeemable preferred shares of the Company (the "MRPS") with a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the amendment of the corporate object of the Company;
3. Approval of the subsequent amendment of article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the amended corporate object of the Company; and
4. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the amendment of the Company's corporate object in order to expressly permit the Company (i) to enter into contracts for derivatives, and (ii) to grant security interests over its assets in favour and for the benefit of other affiliated entities within the White Mountains group.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 3 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions (including, without limitation, the entering into any kind of derivative transactions), and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of 31 July 1929, on Holding Companies, as amended.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection the above resolutions, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «S.I. Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.530 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant à la place de Maître André-Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1845 du 3 octobre 2006 et dernièrement modifié suivant acte notarié du 25 juin 2013 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1181 daté du 18 mai 2013.

A COMPARU:

L'associé unique de la société, Sirius International Insurance Incorporation, une société constituée selon le droit suédois, ayant son siège social au 57B, Birger Jarlsgatan, SE-11396, Stockholm, Suède, immatriculée sous le numéro 516401-8136 (l'«Associé Unique» ou «Apporteur»), dûment représenté par Madame Alexia UHL employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 juin 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux mêmes formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 175.459 (cent soixante quinze mille quatre cent cinquante neuf) parts sociales ordinaires et 65.150.000 (soixante-cinq millions cent cinquante mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables («MRPS») parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'1 SEK (une Couronne Suédoise) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'objet social de la Société;
3. Modification en conséquence de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau l'objet social de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la modification de l'objet social de la Société afin de permettre expressément la Société (i) de conclure des contrats pour dérivés, et (ii) à consentir des sûretés sur ses actifs en faveur et dans l'intérêt d'autres entités affiliées au sein du groupe White Mountains.

Troisième résolution:

Par conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de

toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres (incluant, notamment la conclusion de contrats dérivés de toute sorte), et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties personnelles ou des sûretés réelles en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de toutes sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient. La Société peut en outre nantir, transférer, grever ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses actifs.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013118070/161.

(130143521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 126.853.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117602/12.

(130142698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

ABN AMRO Converging Europe Investments, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117767/11.

(130143046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.